

Communiqué de presse

19 mars 2020

Crise boursière : 11 personnalités qualifiées demandent des mesures de protection pour les épargnants.

L'Autorité des Marchés Financiers a décidé de l'interdiction provisoire des ventes à découvert, comme cela est le cas depuis plusieurs jours en Italie et en Espagne. Nous nous félicitons de cette décision que nous appelons de nos vœux.

Les marchés financiers traversent une crise majeure, liée au développement du Covid-19. A cette heure, nul ne sait l'ampleur de ses effets sur la santé des populations, ni sur l'économie. Face à l'effondrement du marché des actions - justifié ou non - et surtout, son comportement excessivement erratique au cours d'une même journée, nous demandons au régulateur et aux acteurs de la place de prendre des mesures temporaires afin de protéger les épargnants contre le marché et contre eux-mêmes.

Mise en place de fixing au lieu des cotations en continu.

Il n'est pas concevable que les investisseurs particuliers voient leur épargne fluctuer dans des proportions inédites au cours d'une journée de cotation dans un marché livré à l'avidité et la cupidité de certains pour qui la Bourse est devenue le moyen de s'enrichir sans scrupule au détriment des autres. Il est plus que temps de sortir les marchés de leur emprise en rendant impossibles leurs allers-retours spéculatifs intra journaliers.

Aussi, nous demandons à l'Autorité des Marchés Financiers et à Euronext, et au-delà d'eux à l'ESMA au niveau européen, l'arrêt temporaire des cotations en continu et la mise en place d'un ou deux fixings journaliers au cours desquels l'ensemble de l'offre et de la demande de titres sera présenté pour assurer la liquidité nécessaire aux vendeurs.

A la différence de la fermeture des marchés, cette mesure permet de ne pas laisser le champ libre à la finance de l'ombre, dont la place croissante devrait être remise en cause. Les régulateurs de l'UE ne doivent pas permettre aux marchés non-régulés (« dark market venues »), en particulier aux « systematic internalisers » - qui captent de nos jours déjà plus de la moitié des transactions sur actions - de s'affranchir de ces règles qui s'imposeraient aux marchés réglementés, afin de garantir une protection homogène des épargnants en actions.

Vigilance accrue des intermédiaires sur l'effet de levier.

Dans cet environnement où la Bourse connaît des fluctuations indépendantes de la moindre information, juste sur des phénomènes de paniques ou d'apparentes « bonnes affaires », il nous faut aussi évoquer le risque pour les particuliers d'acheter ou de vendre à contre-courant, comme le démontrent les études de finance comportementale, et de recourir à des outils à effet de levier dans des marchés très volatils, stratégie aboutissant à rajouter du risque au risque.

Aussi, nous demandons aux intermédiaires financiers, comme le prévoient les textes, une vigilance particulière sur leurs obligations de conseil ou devoir de vigilance, tout particulièrement sur les warrants, certificats, CFD et autres trackers affichant un effet de levier, amplifiant les hausses et les baisses du marché. Une restriction de l'usage du Service à règlement différé (SRD) est également recommandée.

Nous demandons instamment aux gestionnaires de fonds de cesser tous prêts de titres de nature à permettre à des fonds spéculatifs de procéder en France et hors de France à des ventes à découvert qui, en cas d'impossibilité de restituer ces titres, pourraient générer des pertes considérables pour les fonds prêteurs, et par répercussion, pour les épargnants qui leur font confiance.

Les menaces résultant de cette crise sur l'épargne de long terme des Français et des Européens devront nous inciter à réexaminer le rôle et le fonctionnement des marchés de capitaux, fondements de notre modèle économique et financier, dans le souci de renforcer le rôle et la protection des investisseurs particuliers, ainsi que de mettre fin à des décennies de pratiques dangereuses. A défaut, la confiance des épargnants s'en trouverait durablement entamée.

Signataires :

Jean Berthon, Président du Gaipare
Thierry Bonneau, Professeur à l'Université Panthéon-Assas
Hervé Chefdeville, Président de l'APAI
Loïc Desmouceaux, Président de la FAS
Loïc Dessaint, Directeur général – Proxinvest
Hélène Feron-Poloni, Avocate
Jean-François Filliatre, Directeur éditorial de Marchés Gagnants.
Colette Neuville, Présidente de l'ADAM.
Catherine Ruellan, Présidente fondatrice de SONJ Conseil
Laurence Scialom, Professeur à l'Université de Paris-Nanterre
Aldo Sicurani, Délégué général de la F2iC